



Des femmes et des hommes
pour votre bien

BAILLOT IMMOBILIER & GESTION

HONORAIRES DE TRANSACTION - CHARGE VENDEUR (sauf convention contraire)

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL Honoraire VENDEUR	LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL Honoraire VENDEUR	TERRAIN A BATIR Honoraire VENDEUR	CESSION DE BAIL Honoraire VENDEUR	BOX Honoraire VENDEUR
Jusqu'à 80 000 €	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10% TTC
Jusqu'à 300 000 €	7 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	
Jusqu'à 450 000 €	6 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	
Au-dessus	5 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	
Programmes neufs Au-dessus de 10 lots	5 % TTC 4 % TTC				

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

TARIFS AVIS DE VALEUR SUCCESSORIALES/ DONATIONS (forfaits)

Appartement : 130 € TTC

Maison : 160 € TTC (jusqu'à 5 pièces) / 200 € TTC (au-dessus de 5 pièces)

Délivrance d'une note obligatoire

HONORAIRES et TARIFS en date du 13 Septembre 2025

BAILLOT IMMOBILIER & GESTION 82, boulevard de Champigny, 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE. Tél. 01 48 83 51 48.

- Titulaire de la carte professionnelle Transactions et Gestion Immobilière N° CPI 9401 2016 000 003 381 délivrée par la CCI Ile de France.

- Garantie financière GALIAN de la F.N.A.I.M., 89, rue La Boétie, 75008 PARIS – Sociétaire N° 10996 C pour un montant de 280.000,00 euros.